

18 oct 2024 -17:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 octobre 2024

Budget global 2024 des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2024 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques.

Le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2024 est fixé à 5.849.986.000 euros. C'est sur base de ce budget qu'il sera constaté s'il y a un dépassement et, dans ce cas, si une cotisation indemnitaire est due par l'industrie pharmaceutique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2024 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et l'impact des éléments du budget annuel qui n'ont pas ou pas entièrement produit leurs effets

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be